

<http://vttfunclub.fr/spip.php?article1679>

Bonne conduite et infractions à vélo...

- VTT Pratique -



Date de mise en ligne : dimanche 25 janvier 2015

Copyright © Vtt Fun Club - Tous droits réservés

QUELLES SONT LES INFRACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SANCTIONNÉES ?

Les mauvais comportements qui seront verbalisés se regroupent en trois catégories différentes établies par le Code de la route (source : Le Parisien)

Infractions de 1re classe (11 Euros)

- Défaut d'éclairage et de freins

Infractions de 2e classe (22 à 35 Euros)

- Stationnement gênant
- Téléphoner à vélo
- Se faire remorquer par une voiture ou un vélo
- Charger un passager
- Rouler à plus de deux de front
- Non-utilisation des pistes cyclables
- Tourner sans avertir avec son bras
- Vitesse excessive

Infractions de 4e classe (90 à 135 Euros, mais dans le cadre d'une amende adaptée, le contrevenant paierait la moitié)

- Non-respect de l'arrêt au feu rouge et au stop
- Rouler en sens interdit
- Remonter les files par la droite
- Utiliser son vélo sous l'emprise de l'alcool
- Circuler sur le trottoir

Ne croyez cependant pas à la légende urbaine qui affirme que des points peuvent être retirés sur votre permis en cas d'infraction. Cette sanction est rigoureusement interdite, mais un juge peut suspendre votre permis en cas d'infraction vraiment grave.

DES AMANDES POUR VOTRE SECURITE

Le nombre de cyclistes urbains ne cesse de croître en France (+400 % de vélos à Paris !), il est donc grand temps d'apprendre à rouler en sécurité. D'autant plus que beaucoup de nouveaux cyclistes ne possèdent pas le permis de conduire et ne connaissent donc pas bien le Code de la route.

Il faut lutter contre l'idée erronée que le cycliste ne représente un danger que pour lui-même. **Les accidents avec les piétons sont fréquents**, et le stress que provoque une conduite inappropriée chez les autres usagers peut se révéler dangereux. En 2013, on a enregistré près **4500 accidents incluant des cyclistes, dont 147 furent mortels** (source : IFSTTAR).

Il est par exemple **interdit de doubler par la droite** pour la bonne raison que le cycliste se trouve rapidement dans l'angle mort des rétroviseurs, ce qui présente une grande menace. Cette interdiction vous permet également d'échapper au fléau des portières qui s'ouvrent à l'improviste, provoquant de très nombreuses chutes. **La défense de rouler sur les trottoirs** (pour les plus de 8 ans) a pour but d'éviter les collisions avec les piétons, qui peuvent se

révéler désastreuses.

[Quelques conseils pour bien rouler - Blog Btwin](#)